

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 26 août 2021

Présents : Andrée Séquier, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Patricia Mottin, Jean-Marie Guillet, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Jean Vignon

Excusée ayant donné pouvoir : Sandrine Bellier-Benistand

Délibérations du conseil

→ Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation des schémas directeurs d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie. Cette étude sera assistée par le pôle ingénierie du Conseil Départemental de la Drôme.

Il convient de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché d'étude pour le projet de réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et de défense extérieure contre l'incendie.

A l'issue de l'analyse des offres en commission en appui avec le service ingénierie du Conseil départemental, Madame le Maire propose de retenir celle qui obtient le meilleur classement général, à savoir l'entreprise Réalités Environnement pour un montant total de 37 455 € HT.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire expose au conseil municipal que la commission Agriculture et Forêt propose de mettre à disposition de l'ONF un volume d'environ 80 m³ de bois sur diverses parcelles forestières dispersées en vue de leur exploitation en bois façonnés, Assistance technique à donneur d'ordre.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune a subi durant la nuit du 30 au 31 juillet 2021 un épisode orageux d'une intensité exceptionnelle par la quantité de pluie s'étant abattue en un court laps de temps.

Ce phénomène a causé des dégâts importants sur la voirie et des infrastructures communales :

- Conduite d'eau potable soulevée à Gourre Ferrand. La commune a entrepris des travaux d'urgence afin de remettre et de sécuriser son réseau d'eau potable desservant deux fermes et environ 65 personnes.
- Le grillage de la station d'épuration au hameau des Moreaux a été arraché.
- Inondation dans le hameau des Moreaux. Ce quartier est régulièrement, et depuis plusieurs années, inondé lors d'intense épisode pluvieux. La commune a décidé de créer un réseau d'eau pluvial afin de limiter les dégâts lors de prochaines intempéries.
- Goudron de la voirie communale soulevé et arraché.
- Arbres tombés sur la voirie et sur les lignes électriques.

Les services de l'état ayant informé que cet épisode étant très localisé et les dégâts n'ayant pas touché de bâtiments communaux, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'aurait pas été retenue. La commune n'a donc pas déposé de dossier.

Toutefois, Madame le Maire a contacté Madame la Sous-Préfète afin de lui rendre compte des dégâts subis sur la commune. Celle-ci a indiqué à Madame le Maire qu'une rencontre aura lieu à la rentrée.

Dans le cas où des fonds intempéries pourraient être débloqués par les services de l'état ou à l'échelle départementale, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter toutes les aides financières possibles.

Voté à l'unanimité.

Décision du conseil

→ Madame le Maire rappelle qu'au cours du conseil municipal du 01 juillet 2021, il avait été décidé de mettre en vente la tractopelle hors d'usage en l'état au plus offrant. Une proposition a été faite par un agriculteur de la commune au prix de 2000 € avec les accessoires.

Le conseil valide cette proposition.

→ Madame le Maire informe le conseil d'une rencontre entre Maire, adjoints et de potentiels acquéreurs de la boulangerie du village. Ces personnes ont exposé leur souhait de reprendre le commerce en couple. Mais avant de d'avancer sur leur projet, ils veulent être sûr de pouvoir se loger avec leurs cinq enfants sur la commune. Madame le Maire et ses adjoints proposent au conseil le principe de réserver l'appartement au premier étage de l'immeuble de la Falaise à cette famille. Cet appartement est actuellement vacant car les élus ont décidé de réaliser des travaux avant toute relocation.

Le conseil valide cette proposition.

Questions diverses

→ Madame le Maire informe le conseil que dans le projet du lotissement au nord du village, les élus ont rencontré le lotisseur et son architecte, lesquels ont évoqué un projet constitué de 16 lots incluant une voie à double sens avec retournement dans le lotissement ainsi qu'une jonction par le lotissement de la Chicoune (imposée dans le schéma d'orientations d'aménagements du secteur du centre bourg). Jonction qui sera réglementée par la commune.

Pour permettre ce bouclage, les propriétaires des parcelles F 243 et F 245 doivent céder du terrain au lotisseur. Celui-ci négociera directement avec les propriétaires.

Un des deux propriétaires souhaitant faire construire une habitation sur sa parcelle (F 246) mais étant donné qu'il cède sa parcelle F 245, il souhaite racheter la parcelle F 249, située au-dessus de la F 246 afin de pouvoir y implanter sa maison. La commune étant propriétaire de la parcelle F 249, elle vendra une partie de cette parcelle avec création d'une servitude de passage pour accéder à l'avaloir de la Chicoune.

L'aménageur propose la création d'un chemin piétonnier reliant le camping au village via ce lotissement.

L'entrée nord avec création d'un parking communal sera vu dans un deuxième temps avec le projet d'agrandissement de la coopérative agricole.

Le conseil municipal valide le principe de bouclage qui est obligatoire avec réglementation par arrêté du Maire de l'accès au lotissement de la Chicoune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle F 249 avec création d'une servitude de passage pour accéder à l'avaloir de la Chicoune.

Le conseil municipal à l'unanimité désapprouve le nombre de lots proposés par l'aménageur. Le conseil demande à l'aménageur de revoir son projet à la baisse.

→ Madame le Maire expose au conseil que comme évoqué lors du conseil municipal du 03 juin dernier, la municipalité a envoyé un courrier à chaque propriétaire de cabanes construites sans autorisation préalable auprès de la mairie.

Il est rappelé dans le courrier la réglementation, si cela est possible la régularisation ou cas échéant leur démontage.

Tour de table

→ Patricia Mottin informe le conseil que l'association l'œuvre St Jeannaise propose un séjour pour les seniors à Lou Riou à St Tropez. Des places sont encore disponibles. Une permanence pour les inscriptions sera prévue début septembre à Saint-Jean-en-Royans.

→ Lionel Dusserre informe le conseil qu'il a été observé cet été, des conteneurs d'ordures ménagères remplis à ras bords et dégageant des mauvaises odeurs. En effet, le service de ramassage des ordures ménagères n'intervenait qu'une seule fois par semaine. Ce désagrément sera rapporté lors de la prochaine commission ordures ménagères de la CCRV car cette compétence relève de celle-ci.

→ Lucie Valentin informe le conseil que la mairie a réalisé des affiches explicatives sur l'utilisation du composteur communal. Il a également été distribué des flyers dans les boîtes aux lettres des habitants du cœur du village.

Lucie Valentin expose au conseil que lors de la séance du 01 juillet 2021, le conseil a voté une délibération portant sur une aide aux familles pour accéder aux loisirs et au départ en vacances. Le montant de cette aide à charge de la commune avoisinerait les 350 € pour la période de l'été 2021.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 30 septembre 2021 à 20h30

Secrétaire de séance : Patricia Mottin